

Info up

La lettre d'information sur le loup

n° 18
Septembre
Octobre
2017

Dernière minute

La réunion d'information et d'échanges sur le loup s'est réunie le vendredi 10 novembre 2017 à Lyon.

Voir p. 2

Sommaire

Coordination du plan loup p. 2

Bilans :

Données sur les dommages p. 4

Protocole d'intervention p. 5

Accident – Mort naturelle p. 7

Pour aller plus loin...

Communiqué de l'ONCFS :
« L'hybridation du loup en France :
un phénomène très limité » p. 8

Communication

157 000 dépliants sur les chiens
de protection livrés dans les
DDT(M) en novembre 2017 p. 10

À lire ...

TERRES PASTORALES
Diversité et valeurs des milieux
ouverts méditerranéens p. 11



Edito

Stéphane Bouillon est le nouveau préfet de la région Auvergne-Rhône-Alpes, Préfet coordonnateur sur le loup.



Il a pris officiellement ses fonctions le lundi 23 octobre 2017 en remplacement de Henri-Michel Comet.

Dans mes fonctions précédentes en Provence-Alpes-Côte-d'Azur, j'ai pu comprendre la difficulté de la gestion du loup sur les terres pastorales et j'ai rencontré à plusieurs reprises les éleveurs particulièrement impactés par les dommages causés à leurs troupeaux.

Je compte poursuivre et renforcer ce dialogue et cette concertation avec tous pour rechercher et établir un équilibre entre le pastoralisme, essentiel à nos territoires, et une population viable de loups. J'irai à votre rencontre.

Dans cet esprit, j'ai dès mon arrivée participer en tant que préfet coordonnateur aux réunions interministérielles pour le futur plan d'action 2018 – 2023 et j'en ai présenté les grandes lignes lors de la réunion d'information et d'échanges du 10 novembre dernier.

A nous d'enrichir ce document, puis de l'appliquer en confiance et avec détermination.

Soyez assurés de tout mon engagement dans ce but.

Stéphane BOUILLON

Préfet de la région Auvergne-Rhône-Alpes
Préfet coordonnateur sur le loup

Coordination du plan loup



La réunion d'information et d'échanges sur le loup s'est réunie le 10 novembre 2017 à Lyon, sous la présidence du préfet de la région Auvergne-Rhône-Alpes, préfet coordonnateur sur le loup.

Le projet de plan détaillé du prochain plan national d'actions 2018-2023 sur le loup dans le respect des activités d'élevage a été remis aux participants, qui ont été invités à formuler leurs observations avant la fin du mois de novembre.

Les échanges nourris qui ont suivi ont permis à l'administration de prendre connaissance des premières réactions des membres du groupe et d'apporter des précisions sur les principales orientations données par le gouvernement.

Une nouvelle réunion a été fixée le 12 décembre 2017. Elle constituera une étape importante dans le processus qui conduira, d'ici la fin du premier trimestre 2018, à la publication :

- du plan national d'actions 2018-2023 ;
- d'un arrêté ministériel fixant les conditions et limites dans lesquelles des dérogations aux interdictions de destruction peuvent être accordées par les préfets concernant le loup (*Canis lupus*) ;
- d'un arrêté ministériel fixant le nombre maximum de loups dont la destruction pourra être autorisée pour l'année civile 2018 ;
- d'une circulaire relative à l'indemnisation des dommages causés par le loup, l'ours et le lynx aux troupeaux et animaux domestiques.

Coordination du plan loup

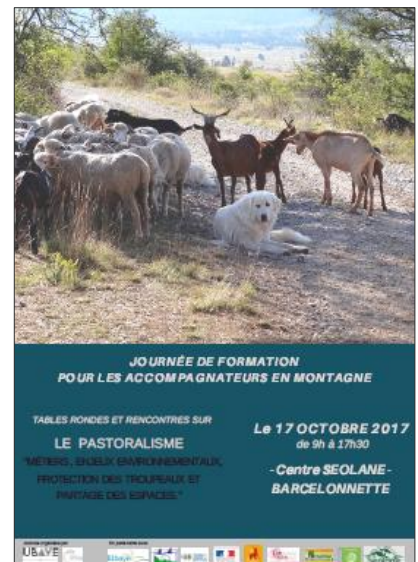
Dates marquantes

- 12 septembre 2017 : Les membres du groupe d'information et d'échanges sur le loup se sont réunis afin d'engager la rédaction du prochain plan d'action. Après lecture d'une déclaration commune, les représentants de la FNSEA, de la FNO, des JA et de l'APCA ont quitté la séance, jugeant que les propositions qu'ils avaient formulées avaient été peu prises en considération. Ils ont toutefois indiqué qu'ils participeraient aux prochaines réunions du groupe.
- 6 octobre 2017 : Le préfet coordonnateur a réuni les préfets concernés par la présence du loup lors d'une visio-conférence autour du plan loup 2018-2023.
- 9 octobre 2017 : Le préfet coordonnateur a reçu une délégation des éleveurs et élus qui ont manifesté à Lyon pour dénoncer les orientations du plan d'action 2018 – 2023. Plusieurs centaines d'éleveurs accompagnés d'un millier de brebis avaient répondu à l'appel national lancé par la FNSEA, la FNO et les Jeunes Agriculteurs.

Participation de la DREAL et de la DRAAF Auvergne-Rhône-Alpes coordonnatrices aux réunions locales

- 28 septembre 2017 : Participation au comité de pilotage de l'étude de vulnérabilité des élevages héraultais face à la prédation réalisée par la chambre régionale d'agriculture Occitanie ainsi que la chambre d'agriculture de l'Hérault.

- 17 octobre 2017 : Participation à la journée de formation pour les accompagnateurs en montagne - tables rondes et rencontre sur le pastoralisme – organisée à Barcelonnette par Ubaye Tourisme et l'Institut pour la Promotion et la recherche sur les Animaux de Protection des troupeaux (IPRA) pour apporter un éclairage sur les spécificités et les enjeux du pastoralisme et échanger de manière constructive sur la cohabitation « pastoralisme et activités de pleine nature ».

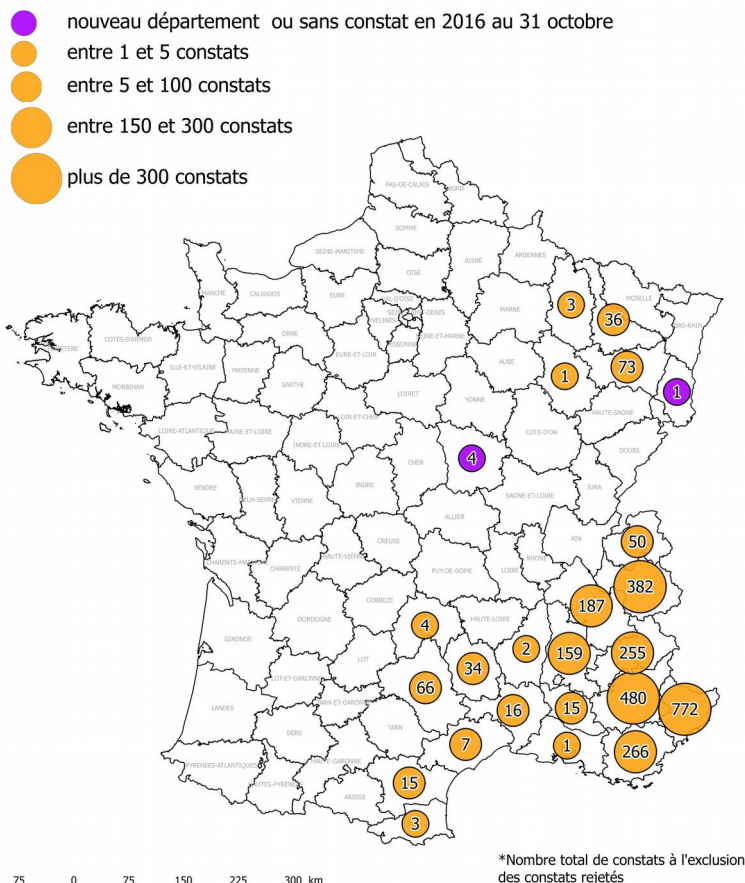


- 27 octobre 2017 : Participation à la formation sur la malle pédagogique sur le loup Animalle Loup organisée par le Centre d'Initiation à l'Ecologie Montagnarde (CIEM) Les isards et Sours du 25 au 27 octobre 2017 à Py, Pyrénées-Orientales.

Données sur les dommages

Données constats 2017*

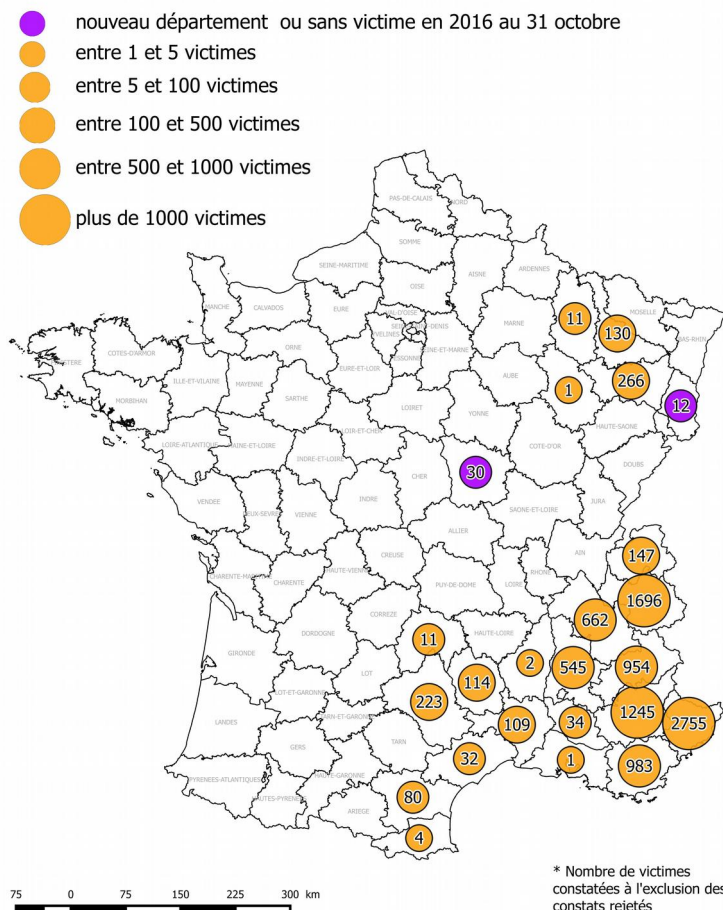
Extraction Géoloup du 1er janvier au 31 octobre



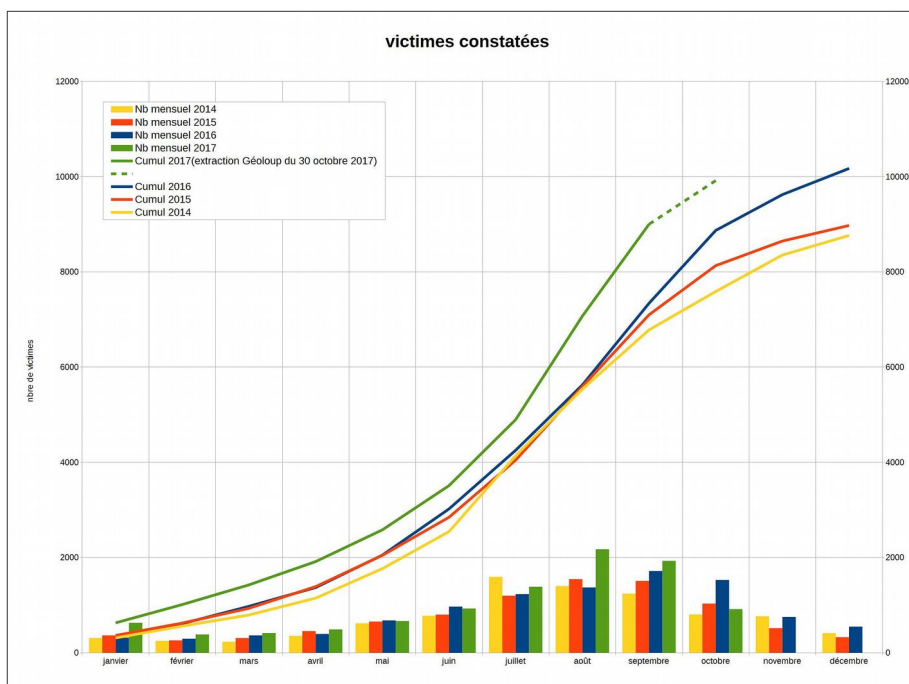
Auteur : DREAL Auvergne-Rhône-Alpes / CIDDAE / PSIG-SEHN/PPME - 2017
Sources : IGN Géofla - Données règlementaires DREAL/SEHN/PPME Auvergne-Rhône-Alpes - DDT(M) 2017

Données victimes 2017*

Extraction Géoloup du 1er janvier au 31 octobre



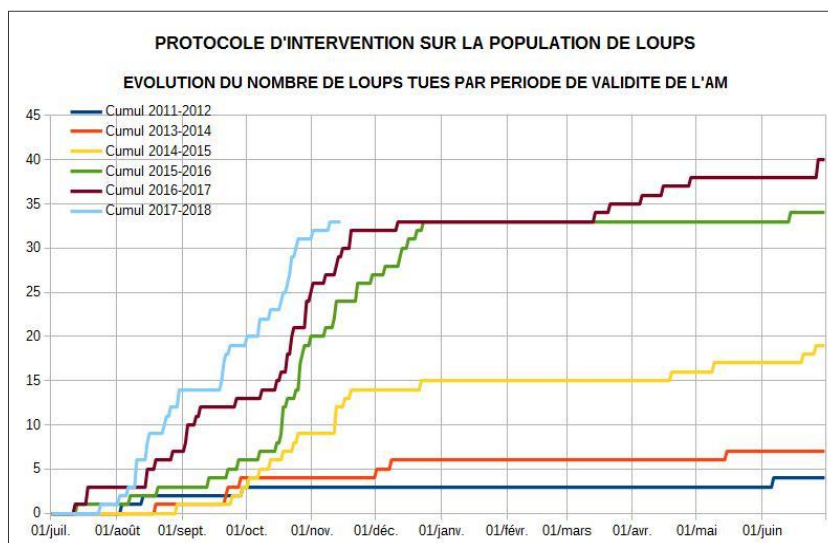
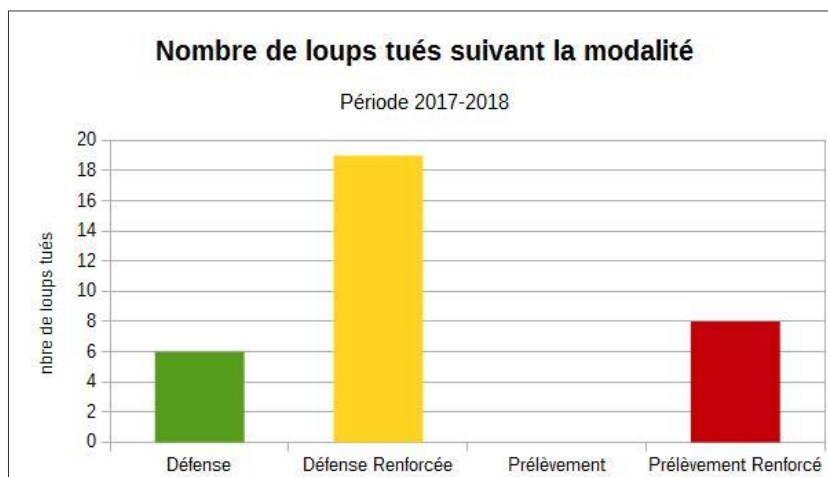
Auteur : DREAL Auvergne-Rhône-Alpes / CIDDAE / PSIG-SEHN/PPME - 2017
Sources : IGN GéoFla - Données réglementaires DREAL/SEHN/PPME Auvergne-Rhône-Alpes - DDT(M) 2017



Protocole d'intervention sur la population de loups

Depuis le 26 octobre, date à laquelle un 32^e loup a été abattu par un tir de défense renforcée, les tirs de prélèvements et de prélèvements renforcés sont interdits : les autorisations correspondantes ont cessé définitivement de produire effet.

Le 1^{er} puis le 9 novembre 2017, les 33^e et 34^e spécimens ont été décomptés du plafond de 40 fixé par l'arrêté ministériel du 18 juillet 2017. Il n'y a pas de conséquence sur les autorisations de tir de défense et de tir de défense renforcée en vigueur.



Retrouver les graphiques sur  le site de la Dreal Auvergne-Rhône-Alpes

Rappel :

- ➔ Entre le 36^e et le 39^e loup tué ou blessé, toutes les autorisations de tir de défense et de tir de défense renforcée en vigueur seront automatiquement suspendues pendant 24 heures après chaque destruction ou blessure d'un nouveau loup.
- ➔ A l'atteinte du 40^e spécimen tué, les tirs de défense et les tirs de défense renforcée en vigueur seront suspendus jusqu'à la publication d'un nouvel arrêté fixant le plafond : les arrêtés préfectoraux correspondants cesseront de produire leur effet.

Détail des loups décomptés :

1 cas de braconnage :

- Le 1er octobre 2017, les services de l'ONCFS ont découvert la dépouille d'un loup mâle adulte dans le massif du Chablais, en dehors des zones de présence permanente de l'espèce connues pour le département de la Haute-Savoie.
L'autopsie a révélé que cet individu a été abattu par arme à feu alors qu'aucun tir n'était autorisé localement dans le cadre du protocole d'intervention sur la population de loups. Une enquête pour destruction d'une espèce protégée est donc en cours.

33 loups abattus dans le cadre du protocole d'intervention sur la population de loups.

Du 1^{er} juillet au 31 août 2017 : voir  InfoLoup n° 17

Du 1^{er} septembre au 9 novembre 2017 :

- un loup mâle adulte a été abattu le 19 septembre dans le cadre d'une opération de tir de défense renforcée, sur la commune d'Entraunes, département des Alpes-Maritimes ;
- deux louves (une adulte et une jeune de l'année) ont été abattues le 20 septembre dans le cadre d'une opération de tir de défense renforcée sur la commune d'Orcières, département des Hautes-Alpes ;
- une louve adulte a été abattue le 21 septembre dans le cadre d'une opération de tir de défense renforcée organisée sur la commune des Allues, département de la Savoie ;
- un loup mâle adulte a été abattu le 23 septembre par un tir de prélèvement renforcé sur la commune de Belvédère, département des Alpes-Maritimes ;
- un loup mâle adulte a été abattu le 1er octobre par un tir de prélèvement renforcé sur la commune de Dévoluy, département des Hautes-Alpes ;
- deux loups adultes (un mâle et une femelle) ont été abattus le 7 octobre par des tirs de prélèvements renforcés, sur la commune de Saint-Dalmas-le-Selvage, département des Alpes-Maritimes ;
- un jeune loup mâle de l'année a été abattu le 12 octobre dans le cadre d'un tir de défense, sur la commune de Saint-Disdier-en-Dévoluy, département des Hautes-Alpes ;
- une louve adulte a été abattue le 17 octobre dans le cadre d'un tir de défense renforcée, en limite des communes de Marie et Clans, dans les Alpes-Maritimes ;
- un loup mâle adulte a été abattu le 18 octobre par un tir de prélèvement renforcé, sur la commune d'Aiguines, Var ;
- un jeune loup mâle de l'année a été abattu le 20 octobre dans le cadre d'une opération de tir de défense renforcée organisée par la louveterie sur la commune de Saint-Martin-de-Belleville, Savoie ;
- une louve adulte a été abattue le 21 octobre par un tir de prélèvement renforcé, sur la commune d'Andon, département des Alpes-Maritimes ;
- deux individus ont été abattus le 22 octobre par des tirs de prélèvements renforcés :
 - une louve adulte sur le camp militaire de Canjuers, département du Var ;
 - un loup mâle adulte sur la commune de Roubion, département des Alpes-Maritimes ;
- un loup mâle adulte a été abattu le 25 octobre, après avoir été blessé le 24 octobre par un tir de défense renforcée opéré par la brigade spécialisée de l'ONCFS sur la commune d'Isola, Alpes-Maritimes ;
- un loup mâle adulte a été abattu dans la nuit du 25 au 26 octobre, par un tir de défense renforcée opéré par la brigade spécialisée de l'ONCFS sur la commune d'Isola, Alpes-Maritimes ;
- une louve adulte a été abattue le 1er novembre par un lieutenant de louveterie dans le cadre d'un tir de défense, sur la commune de Cervières, Hautes-Alpes ;
- un loup mâle adulte a été abattu le 9 novembre par un lieutenant de louveterie, dans le cadre d'un tir de défense, sur la commune de Châteauroux-les-Alpes, Hautes-Alpes.

Accident – Mort naturelle

Le lundi 16 octobre, un loup a été découvert mort sur la commune de Thorame-Basse, dans le département des Alpes-de-Haute-Provence.

Selon les résultats de la radiographie effectuée par le laboratoire vétérinaire départemental des Hautes-Alpes, la mort par arme à feu est écartée.

Les premières constatations font ressortir un choc frontal probablement dû à une collision avec un véhicule.

Des analyses toxicologiques vont être réalisées. Les résultats ne seront connus que dans plusieurs semaines. La mort peut être considérée comme accidentelle, jusqu'à nouvelle information.

* * *

A la fin du mois d'octobre, un cadavre de loup desséché et très incomplet a été découvert sur la commune de Coursegoules, dans le département des Alpes-Maritimes.

La radiographie pratiquée ne met pas en évidence de trace de projectile métallique ou de fracture apparente qui permettrait de conclure à un acte de braconnage ou à une collision.

* * *



© ONCFS – Service départemental de l'Isère

POUR ALLER PLUS LOIN...

L'hybridation du loup en France : un phénomène très limité

Communiqué de l'ONCFS – 13 septembre 2017



Face aux interrogations de plusieurs acteurs quant à la présence d'hybrides au sein de la population de loups française, l'Office national de la chasse et de la faune sauvage a souhaité apporter une évaluation objective du phénomène.

L'établissement public a donc confié en juillet dernier 228 échantillons au laboratoire ANTAGENE, établissement reconnu au plan international dans le domaine des analyses génétiques sur la faune sauvage, afin de détecter la présence éventuelle d'hybrides entre le loup (*Canis lupus lupus*) et le chien (*Canis lupus familiaris*) et d'en estimer la proportion.

Grâce aux 3500 correspondants du réseau ONCFS Loup-lynx, ces échantillons, issus d'animaux morts ou constitués de prélèvements de fèces, d'urine ou de poils, avaient été collectés en milieu naturel dans le respect des protocoles en vigueur pour en garantir l'intégrité.

La mise en évidence d'une éventuelle hybridation entre deux sous-espèces très proches comme le sont le loup et le chien est complexe. Il faut donc recourir à des méthodes d'analyse génétique et statistique de haut niveau, pour lesquelles seuls quelques laboratoires en Europe disposent du matériel et des compétences nécessaires.

Ces analyses d'hybridation ont été conduites sur les 155 échantillons exploitables. Ils correspondent à 143 animaux différents (plusieurs prélèvements pouvant correspondre à un même animal), dont 13 ont été identifiés comme des chiens.



Retrouvez l'information sur l'hybridation entre chiens et loup diffusée précédemment :

➡ InfoLoup n° 13

➡ Bulletin Loup du réseau n° 34

POUR ALLER PLUS LOIN...

L'hybridation du loup en France : un phénomène très limité

Parmi les 130 individus restants, les analyses du laboratoire ANTAGENE ont montré que :

- 120 sont des loups, tous de lignée génétique italienne ;
- 2 ont des signatures génétiques qui correspondraient à des hybrides de 1ère génération ;
- 8 ont des signatures génétiques qui correspondraient à une hybridation plus ancienne.

Ainsi sur la base de ces analyses représentatives de l'ensemble du territoire national, le phénomène d'hybridation récente (de 1ère génération) concerne 1,5% des animaux ; 6% sont concernés par de l'hybridation plus ancienne ; tous les autres, soit 92,5% des 130 individus analysés, sont des loups non hybridés.

Les études déjà réalisées dans d'autres pays européens font état de 2 à 10% d'hybridation, sauf dans une zone très circonscrite des Apennins en Italie où ce taux est plus élevé, en raison d'une présence importante de chiens errants.

Ces données de référence, dont le détail est disponible sur le site internet de l'ONCFS, permettent d'apporter des éléments objectifs pour éclairer le débat sur l'hybridation.

La note technique de l'ONCFS qui accompagne ce communiqué et le descriptif exhaustif des méthodes utilisées, garant de la fiabilité scientifique des résultats obtenus, et le détail de ces résultats sont consultables dans le rapport du laboratoire sur le site internet de l'ONCFS :



www.oncfs.gouv.fr

Communication

**Comportement à adopter
en cas de rencontre
avec des chiens de
protection et des troupeaux :**

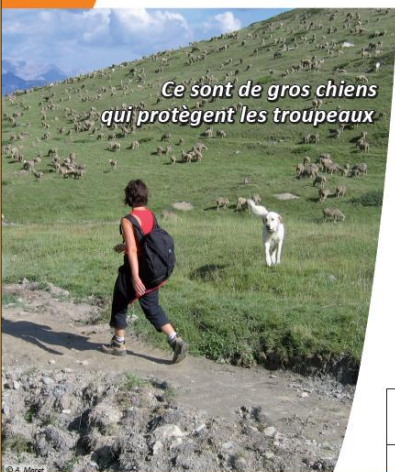
**157 000 dépliants
livrés dans les DDT(M)
en novembre
à destination des offices du
tourisme, hébergeurs...**



Randonneurs, vététistes

au cours de vos promenades,
vous pouvez rencontrer des

CHIENS DE PROTECTION des troupeaux



**Ce sont de gros chiens
qui protègent les troupeaux**

© A. Meyer

Direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement
Auvergne-Rhône-Alpes



À l'approche d'un troupeau, surveillez votre comportement !



Montagnes des Pyrénées appelées Vallées © M. Barreau

← GARDEZ VOS DISTANCES →

L'irruption de tout élément étranger au troupeau (chien non tenu en laisse, promeneur, VTT...) peut perturber la bonne marche du troupeau et le travail du berger : elle met le chien de protection en alerte. À votre approche, le chien de protection vient vous flairer pour vous identifier. Après quoi, il regagne son troupeau. Parfois, il peut tenter de vous intimider.

- ❑ si vous croisez un troupeau, contournez largement l'aire de pâturage ou de repos des brebis ou les parcs clos : vous respectez ainsi le travail des éleveurs et des bergers sans perturber les animaux.
- ❑ attention aux comportements qui vous semblent anodins (tenter de nourrir, caresser, prendre en photo un chien de protection, un mouton, un agneau...) : les chiens de protection peuvent les interpréter comme une agression !
- ❑ face à un chien de protection, adoptez un comportement calme et passif pour le rassurer. Si vous êtes impressionné, faites lentement demi-tour.
- ❑ si vous êtes accompagné de votre chien, tenez-le en laisse : vous éviterez qu'il ne déclenche, à l'approche d'un troupeau, une intervention dissuasive des chiens de protection. Ne le prenez pas dans vos bras.
- ❑ si vous êtes munis de bâtons de randonnées, ne menacez pas les chiens et gardez-les la pointe vers le bas.
- ❑ si vous êtes à vélo, il est préférable d'en descendre et de marcher à côté.
- ❑ dans tous les cas, arrêtez-vous : cela permet aux chiens de protection de vous identifier.

**De grands panneaux
vous informent
de leur présence :**

**PENSEZ
À LES REPÉRER !**



NE DÉRANGEZ PAS LES TROUPEAUX !

Leur histoire

Leur utilisation traditionnelle a disparu avec la raréfaction des grands prédateurs au début du siècle. Avec la présence du loup, de l'ours, du lynx, ces chiens représentent de nouveau pour les éleveurs et les bergers une aide précieuse pour la protection des troupeaux. En France, on rencontre principalement des chiens de race Montagne des Pyrénées, Berger des Abruzzes et Berger d'Anatolie.

Leur famille : le troupeau

Né en bergerie, le chiot développe un attachement très fort avec les animaux du troupeau : leur relation s'établit jusqu'à une acceptation totale et réciproque. Après quoi le chien vit de manière permanente au sein du troupeau, fêté sur le pâturage et l'hiver en bergerie. Ces liens le conditionnent pour réagir instinctivement à toute intrusion contre le troupeau.

Leur atout : la dissuasion

Ces chiens ne sont pas éduqués pour l'attaque mais pour la dissuasion : leur corpulence et leurs aboiements puissants tiennent en respect les prédateurs. Dès qu'il sent un danger, le chien de protection s'interpose entre l'intrus et le troupeau en aboyant. Il donne ainsi l'alerte aussi bien pour les brebis que pour le berger. Mais c'est surtout une mise en garde qui signale sa présence à l'intrus : si ce dernier n'en tient pas compte, le chien peut alors aller jusqu'à l'affrontement.

Leur métier : la protection des troupeaux

Le chien de protection est autonome : il accompagne son troupeau et veille sur lui sans relâche, nuit et jour. Pour exercer sa vigilance, il crée une zone de protection autour du troupeau, se tenant prêt à éloigner tout intrus : chien non tenu en laisse, promeneur, animal sauvage, etc.

Le chien de conduite, lui, sert à diriger ou à rassembler le troupeau : il accompagne le berger.



Berger d'Anatolie © S. Basso

Direction de la publication : Auvergne-Rhône-Alpes
Rédaction : DREAL et DDAF Auvergne-Rhône-Alpes
Illustration : DREAL Auvergne-Rhône-Alpes, Graphique Center
Conception graphique : DREAL Auvergne-Rhône-Alpes, P. Piquier
Impression : 4^e trimestre 2017 en 112 000 exemplaires par Bover Impression (85)
Directrice régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement
AUVERGNE-RHÔNE-ALPES
5, place Jean Ferry 69004 Lyon
Adresses postales : 06431 Lyon cedex 06
Tél : 33 (0)4 72 28 60 00



A lire ...

TERRES PASTORALES

Diversité et valeurs des milieux ouverts méditerranéens

Cet ouvrage collectif, piloté par le **Conservatoire d'espaces naturels du Languedoc-Roussillon** dans le cadre du projet Life+ Mil'Ouv et construit avec les éleveurs, les scientifiques et les gestionnaires d'espaces naturels et pastoraux pose les enjeux du maintien de l'activité pastorale.

Les témoignages d'éleveurs viennent conforter les propos de spécialistes prônant une agriculture respectueuse de l'environnement, soucieuse de la préservation de la biodiversité et proposant une alimentation de qualité en lien avec son territoire.

La prédation est citée parmi les défis que doit relever le pastoralisme. Le loup fait l'objet d'un chapitre à part entière (p. 144 à 147) .



LES PAYSAGES DU POURTOUR MÉDITERRANÉEN français reflètent une intense et très ancienne occupation humaine. Les milieux ouverts, qui correspondent à des formations végétales spontanées allant du presque minéral au boisé (pelouses écorchées, landes, maquis, garrigues, pré-bois...), sont en grande partie l'héritage de pratiques pastorales. Ils occupent des espaces présentant des contraintes pour certaines formes d'agriculture, mais où des activités d'élevage ont toujours trouvé leur place. Ils abritent de nombreuses espèces patrimoniales de la flore et de la faune. Aujourd'hui, le métier d'éleveur et l'activité pastorale sont au cœur d'intenses débats. Des femmes et des hommes vivent de cette activité qui façonne les paysages et les milieux grâce à l'action de leurs troupeaux et à leurs savoir-faire. Alors même que l'importance du pastoralisme pour la conservation des paysages agropastoraux et le maintien de la biodiversité est reconnue depuis plusieurs décennies, cette activité se heurte à de nouveaux défis : prédation, concurrence avec les autres usages non agricoles (tourisme, loisirs résidentiels, grands aménagements, chasses privées, etc.), difficulté de reconnaissance et de soutien au sein des institutions et des territoires, changement climatique...

Cet ouvrage collectif, piloté par le Conservatoire d'espaces naturels du Languedoc-Roussillon dans le cadre du projet européen Life+ Mil'Ouv et construit avec les éleveurs, les scientifiques et les gestionnaires d'espaces naturels et pastoraux, pose les enjeux du maintien de l'activité pastorale, forme d'élevage extensif à haute valeur naturelle, et du cadre dans lequel elle pourrait s'inscrire à l'avenir. Des témoignages d'éleveurs émailent les propos de spécialistes aux compétences diverses autour d'une activité intemporelle qui coïncide avec certaines attentes de la société d'aujourd'hui, notamment vis-à-vis d'une agriculture plus respectueuse de l'environnement, préservant la biodiversité, proposant une alimentation de qualité, en lien avec son territoire.

Le Conservatoire d'espaces naturels du Languedoc-Roussillon ICEN L-R est une association loi 1901 créée en 1990, agréée par l'État et la Région. Il rassemble des scientifiques, des naturalistes, des amoureux de la nature et toute personne intéressée par la préservation des richesses naturelles de la région. Il a pour objectifs la conservation et la mise en valeur du patrimoine naturel du Languedoc-Roussillon, et s'emploie à développer la concertation entre tous les partenaires pour assurer la préservation, la connaissance, la gestion et éventuellement la réhabilitation des espaces naturels et la promotion de leurs valeurs culturelles et économiques.





TERRES PASTORALES

Diversité et valeurs des milieux ouverts méditerranéens

Extrait du chapitre dédié au loup intitulé « La part du loup ? »

« ... **LE RETOUR DU LOUP** au début des années 1990 dans le Mercantour et sa colonisation progressive du sud-est de la France désorganisent la gestion et l'occupation de l'espace pastoral. Le rétablissement de ce prédateur particulièrement important pour les écosystèmes ne concerne pas seulement les ongulés sauvages. Les animaux domestiques sont aussi exposés à la prédation et les ajustements fins entre conservation des habitats semi-naturels et pratiques pastorales en sont altérés.

Quelles peuvent être les conséquences de la présence du prédateur pour l'avenir de l'élevage pastoral et de ses territoires et pour le maintien des milieux ouverts qui en dépendent ?

Au travers de plusieurs programmes européens Life-Nature dont deux conduits en France de 1999 à 2003, des mesures ont été mises en place pour améliorer la connaissance du loup et rendre compatibles la conservation de ses populations et la protection des troupeaux. Ces mesures sont pérennisées dans le plan national d'action Loup qui prévoit également d'objectiver les conditions acceptables de la protection des troupeaux, des systèmes d'exploitation et des territoires.

Ces mesures, largement adoptées par les éleveurs et bergers, se sont révélées relativement efficaces pour la protection nocturne des troupeaux sur les alpages, avec des impacts localisés sur les habitats naturels mais assez significatifs sur les systèmes d'élevage (baisse d'autonomie fourragère, diminution du troupeau) (Loucougaray *et al.*, 2011 ; Lapcyronie et Moret, 2007). Elles n'ont toutefois pas empêché le loup de s'adapter en reportant en journée une partie de sa

prédation sur les troupeaux domestiques (Garde *et al.*, 2016). L'espèce a poursuivi son expansion et a colonisé, en vingt-cinq ans, l'ensemble du massif alpin. Elle est aujourd'hui présente dans une partie des Préalpes, dans l'arrière-pays provençal ; des individus sont passés dans le Massif central, les Pyrénées, les Vosges, le Jura, la Lorraine et la Champagne et s'y sont parfois installés durablement.

Le loup étant territorial avec une organisation en meutes, dans des domaines vitaux très étendus (de 100 à 1 000 km²) et de faibles densités (de 0,2 à 2 individus pour 100 km²) (Linnell et Boitani, 2012), sa croissance démographique ne se fait qu'à la faveur de la colonisation de nouveaux territoires où il rencontre des conditions de quiétude et d'alimentation propices : déprise agricole, accroissement des surfaces forestières, présence d'aires protégées, stricte protection de l'espèce au niveau national, populations importantes d'ongulés sauvages et domestiques.

Fin mars 2016, l'effectif des loups en France était estimé à 292 individus (214-370) avec 49 zones de présence permanente, dont 35 abritant des meutes, et avec un taux moyen d'accroissement des individus de 16 % par an. En 2016, près de 2 750 attaques ont été déclarées pour un total approchant 9 800 bêtes tuées, majoritairement des brebis et des agneaux (données statistiques de synthèse du ministère en charge de l'Environnement et Bulletin loup du réseau n° 35, ONCFS, 2016).

Le loup est porteur d'enjeux territoriaux très significatifs au point que l'ensemble de l'élevage pâtureur de la moyenne montagne méditerranéenne, des

... »



Pour en savoir plus sur cette publication

Directrice de la publication : Françoise NOARS

Rédaction : DREAL et DRAAF Auvergne Rhône-Alpes

Réalisation (rédaction, mise en forme) : Dominique GENTIER - Communication plan loup - DREAL Auvergne Rhône-Alpes
DREAL Auvergne Rhône-Alpes, 5 place Jules Ferry, 69006 Lyon

Pour consulter les anciens numéros de la lettre InfoLoup



www.auvergne-rhone-alpes.developpement-durable.gouv.fr